

Pour diffusion immédiate

COMMUNIQUÉ

Ouverture de l'hôtel de ville au public le 22 juin sur rendez-vous

Saint-Raymond, le 19 juin 2020 – Dès le lundi 22 juin, l'hôtel de ville ouvrira à nouveau ses portes selon l'horaire régulier. Cependant, les citoyens devront d'abord prendre un rendez-vous avant de se présenter, en communiquant au 418 337-2202.

Avec la réouverture, et dans le but d'assurer la sécurité du public et des employés, des mesures d'hygiène et de distanciation physique sont mises en place à l'hôtel de ville :

- Une signalisation est installée à l'extérieur du bâtiment.
- L'accès à l'hôtel de ville est limité à un seul citoyen à la fois.
- Avant d'entrer dans le bâtiment, le citoyen doit attendre qu'on lui donne l'autorisation.
- Le citoyen doit obligatoirement se désinfecter les mains à son entrée dans l'hôtel de ville.
- La circulation dans l'hôtel de ville, à l'exception de la réception et celle du Service d'urbanisme, n'est pas permise aux citoyens, à moins d'être accompagné par un employé.

En tout temps, il est demandé aux visiteurs de respecter les mesures de distanciation et de faire preuve de patience et de courtoisie.

Services en ligne et outils numériques

La Ville invite toujours ses citoyens à prioriser les services en ligne, par l'entremise de la plateforme VOILÀ!, disponible sur le site Web de la Ville : [DOSSIER CITOYEN EN LIGNE VOILÀ!](#). Ou encore, les gens peuvent soumettre leurs questions par courriel à info@villesaintraymond.com, et leur demande sera dirigée vers le Service municipal

concerné. Le téléphone est aussi à privilégier pour toutes les demandes d'information, au 418 337-2202.

Comme pour tous les endroits publics, les personnes qui présentent des symptômes associés à la COVID-19 ne doivent pas se rendre à l'hôtel de ville, ou dans ses différentes infrastructures. Des questions sur l'état de santé pourraient être posées au moment de la prise de rendez-vous. De plus, la Ville appelle à la collaboration des citoyens qui se présenteront afin de respecter les mesures d'hygiène et de distanciation sociale, ainsi que les différentes directives qui seront clairement affichées sur les lieux. Les citoyens sont également invités à se présenter seuls.

Heures d'ouverture de l'hôtel de ville :

Du lundi au mercredi : 8H30 à 12H, 13H à 16H30.

Le jeudi : 8H30 à 12H, 13H à 19H.

Le vendredi : 8H30 à 13H.

-30-

Source :

Direction générale

418 337-2202

www.villesaintraymond.com